



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°74

Publié le 11 juin 2021



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS.....

- Arrêté en date du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité TECHNIQUE de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des HAUTS-DE-FRANCE et du comité technique de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais.....
- Arrêté en date du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité D'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des HAUTS-DE-FRANCE et du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Service Déconcentré de la Direction Départementale de la Cohésion sociale du Pas-de-Calais....
- Arrêté en date du 20 mai 2021 portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....
- Arrêté en date du 21 mai 2021 portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....
- Arrêté en date du 20 mai 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail siégeant en formation conjointe au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....
- Arrêté en date du 21 mai 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail siégeant en formation conjointe au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais.....

ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION DES RÉUNIONS CONJOINTES DU COMITÉ TECHNIQUE DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

*LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
LE PRÉFET DU PAS-DU-CALAIS*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2020-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Arrêtent

ARTICLE 1 : Les réunions conjointes prévues à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par le préfet de département, ou, par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ou, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou, dans le cadre de la coprésidence de cette réunion, par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 MAI 2021

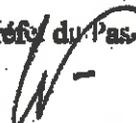
Le Préfet de région Hauts-de-France



Michel LALANDE

Fait à Arras, le 17.05.21

le préfet du Pas-de-Calais



Louis LE FRANC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ RELATIF A L'ORGANISATION DES RÉUNIONS CONJOINTES DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DES HAUTS-DE-FRANCE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE SERVICE DÉCONCENTRÉ DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU PAS-DE-CALAIS

*LE PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
LE PRÉFET DU PAS-DU-CALAIS*

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès des directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 5 février 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté du 26 mars 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Arrêtent

ARTICLE 1 : Les réunions conjointes prévues à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé sont présidées par le préfet de département, ou, par délégation, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, ou, le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou, dans le cadre de la coprésidence de cette réunion, par le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.

ARTICLE 2 : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 MAI 2021

Le Préfet de la région Hauts-de-France


Michel LALANDE

Fait à Arras, le 19.05.21

le préfet du Pas-de-Calais


Louis LE FRANC



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le 20 mai 2021

Arrêté portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2020-751 du 5 juillet 2020 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment ses articles 108 et 110 ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;



VU l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé en date du 25 mars 2021 portant nomination de M. André BOUVET, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2010 portant création du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale de du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 24 novembre 2020 modifiant la décision initiale du 20 décembre 2018 portant composition du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-40-12 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-calais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-40-32 du 26 avril 2021 accordant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité technique de service déconcentré de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des hauts-de-france et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, siégeant en formation conjointe conformément à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé:

- Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale, présidente
- Monsieur Florent FRAMERY, directeur départemental adjoint
- Monsieur Fabrice RINGEVAL, directeur départemental adjoint

ARTICLE 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité technique placé auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, siégeant en formation conjointe conformément à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé:

Au titre de leur mandat au CTSD de la DIRECCTE des Hauts-de-France

En qualité de membres titulaires :

- M. Franck DOLLE, désignée par SYNTEF-CFDT
- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par SYNTEF-CFDT

- Mme Delphine MENARD, désignée par l'UFSE-CGT
- M. Thibault VILBERT, désignée par l'UFSE-CGT

- M. Vadim HOSEJKA, désigné par FO
- Mme Marie DUHAYON, désignée par FO

- Mme Sylvie DESSAY, désignée par SUD-Solidaires
- Mme Hélène LAHAYE, désignée par SUD-Solidaires
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD-Solidaires

- Mme Patricia LANDRIN, désignée par UNSA-ITEFA

En qualité de membres suppléants :

- Mme Catherine POMMART désignée par SYNTEF-CFDT
- Mme Martine ZIELINSKI désignée par SYNTEF-CFDT

- M. Kamel GRAZEM désigné par UFSE-CGT
- Mme Clémence LIOTARD désignée par UFSE-CGT

- Mme Virgine BERQUET, désignée par FO
- Mme Virginie VOISELLE, désignée par FO

- M. Edouard BOUCHE (SUD-Solidaires)
- M. Philippe DUFAURE (SUD-Solidaires)
- M. Thomas NENEZ (SUD-Solidaires)

- Mme Frédérique LOQUET (UNSA-ITEFA)

Au titre de leur mandat au CT de la DDCS du Pas-de-Calais

En qualité de membres titulaires :

- M. Nicolas MASCART (CFDT)
- Mme Séverine DEBOFFLE (CFDT)

- Mme Carole QUATRELIVRE (FO)

- M. Bruno BRECKPOT-DUQUENNE (UNSA)

En qualité de membres suppléants :

- Siègne vacant à désigner par la CFDT.
- Siègne vacant à désigner par la CFDT.

- Siègne vacant à désigner par FO
- Mme Élisabeth QUEVA (UNSA)

ARTICLE 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 20 mai 2021

La directrice départementale


Nathalie CHOMETTE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Direction

Arras, le 21 mai 2021

Arrêté portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais

La Directrice départementale de l'emploi, du travail, et des solidarités ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n°2020-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982, modifié, relatif aux comités techniques paritaires ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment ses articles 108 et 110 ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations, notamment son article 27 ;



VU l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de chaque directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé en date du 25 mars 2021 portant nomination de M. André BOUVET, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2010 portant création du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale de du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mai 2018 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale de du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2019 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 24 novembre 2020 modifiant la décision initiale du 20 décembre 2018 portant composition du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-40-12 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-calais ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2021-40-32 du 26 avril 2021 accordant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité technique de service déconcentré de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté du 20 mai 2021 portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

VU les désignations modificatives du syndicat FO en date du 5 mai 2021 ;

VU les désignations modificatives du syndicat CFDT en date du 6 mai 2021 ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, siégeant en formation conjointe conformément à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé:

- Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale, présidente
- Monsieur Florent FRAMERY, directeur départemental adjoint
- Monsieur Fabrice RINGEVAL, directeur départemental adjoint

ARTICLE 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité technique placé auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, siégeant en formation conjointe conformément à l'article 27 du décret du 9 décembre 2020 susvisé :

Au titre de leur mandat au CTSD de la DIRECCTE des Hauts-de-France

En qualité de membres titulaires :

- M. Franck DOLLE, désignée par SYNTEF-CFDT
- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par SYNTEF-CFDT

- Mme Delphine MENARD, désignée par l'UFSE-CGT
- M. Thibault VILBERT, désignée par l'UFSE-CGT

- M. Vadim HOSEJKA, désigné par FO
- Mme Virginie VOISELLE (FO)

- Mme Sylvie DESSAY, désignée par SUD-Solidaires
- Mme Hélène LAHAYE, désignée par SUD-Solidaires
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD-Solidaires

- Mme Patricia LANDRIN, désignée par UNSA-ITEFA

En qualité de membres suppléants :

- Mme Catherine POMMART désignée par SYNTEF-CFDT
- Mme Martine ZIELINSKI désignée par SYNTEF-CFDT

- M. Kamel GRAZEM désigné par UFSE-CGT
- Mme Clémence LIOTARD désignée par UFSE-CGT

- Mme Véronique MARCHAND, désignée par FO
- Mme Sofia TERCHANI, désignée par FO

- M. Edouard BOUCHE (SUD-Solidaires)
- M. Philippe DUFAURE (SUD-Solidaires)
- M. Thomas NENEZ (SUD-Solidaires)

- Mme Frédérique LOQUET (UNSA-ITEFA)

Au titre de leur mandat au CT de la DDCS du Pas-de-Calais

En qualité de membres titulaires :

- M. Nicolas MASCART (CFDT)
- Mme Séverine DEBOFFLE (CFDT)

- Mme Carole QUATRELIVRE (FO)

- M. Bruno BRECKPOT-DUQUENNE (UNSA)

En qualité de membres suppléants :

- Mme Delphine IWANCZYSAK (CFDT)
- Sièges vacants à désigner par la CFDT

- Sièges vacants à désigner par FO

- Mme Élisabeth QUEVA (UNSA)

ARTICLE 3 : L'arrêté du 20 mai 2021 portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, est abrogé.

ARTICLE 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 21 mai 2021

La directrice départementale



Nathalie CHOMETTE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités**

Direction

Arras, le 20 mai 2021

Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail siégeant en formation conjointe au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment ses articles 108 et 110 ;

Vu le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;



Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé en date du 25 mars 2021 portant nomination de M. André BOUVET, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès des directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 février 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-12 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-32 du 26 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et du CHSCT de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais :

- Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale, présidente ;
- Monsieur Florent FRAMERY, directeur départemental adjoint,
- Monsieur Fabrice RINGEVAL, directeur départemental adjoint,

ARTICLE 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi; du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, les agents désignés aux arrêtés du 5 février 2020 et du 26 mars 2021 susvisés :

a) Au titre de leur mandat au CHSCT de la DIRECCTE des Hauts-de-France

En qualité de membres titulaires :

- M. Rémy BELLOIS, désigné par l'UFSE-CGT
- M. Thierry DAVERGNE, désigné par l'UNSA-ITEFA
- M. Philippe DESEIGNE, désigné par SUD-Solidaires
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD-Solidaires
- M. Alain PLACET, désigné par FO
- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par SYNTEF-CFDT

En qualité de membres suppléants :

- M. Ilias SABRI, désigné par l'UFSE-CGT
- Mme Marie-Hélène VIDAL, désignée par l'UNSA-ITEFA
- Mme Sylvie TOXE, désignée par SUD-Solidaires
- M. Eric VERHAEGHE, désigné par SUD-Solidaires
- Mme Céline BELLAMY, désignée par FO
- Mme Catherine POMMART, désignée par SYNTEF-CFDT

b) Au titre de leur mandat au CHSCT de la DDCS du Pas-de-Calais

En qualité de membres titulaires :

- Mme Elisabeth QUEVA , désignée par l'UNSA
- Mme Carole QUATRELIVRE, désignée par FO
- M. Nicolas MASCART, désigné par la CFDT
- Mme Séverine DEBOFFLE, désignée par la CFDT

En qualité de membres suppléants :

- M. Bruno BRECKPOT, désigné par l'UNSA
- Sièges vacants à désigner par FO
- Sièges vacants à désigner par la CFDT
- Sièges vacants à désigner par la CFDT

c) Les assistant(e)s social(e)s

d) Le conseiller de prévention

e) L'assistante de prévention ou le Service qualité de vie au travail faisant fonction de conseiller de prévention

f) Les inspecteurs santé et sécurité au travail

g) Les médecins du travail

ARTICLE 3 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 20 mai 2021

La directrice départementale



Nathalie CHOMETTE



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités**

Direction

Arras, le 21 mai 2021

Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail siégeant en formation conjointe au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, ET DES SOLIDARITÉS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment ses articles 108 et 110 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;



Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints interministériels nommés au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et notamment la nomination de Mme Nathalie CHOMETTE en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance, de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion et du ministre des solidarités et de la santé en date du 25 mars 2021 portant nomination de M. André BOUVET, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2011 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité auprès des directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 5 février 2020 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué au sein de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-12 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-40-32 du 26 avril 2021 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 relatif à l'organisation des réunions conjointes du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de service déconcentré de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France et du CHSCT de service déconcentré de la direction départementale de la cohésion sociale du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2021 portant désignation des membres des comités techniques siégeant en formation conjointe en direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Vu les désignations modificatives du syndicat CFDT en date du 6 mai 2021 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Sont nommés représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais :

- Madame Nathalie CHOMETTE, directrice départementale, présidente ;
- Monsieur Florent FRAMERY, directeur départemental adjoint,
- Monsieur Fabrice RINGEVAL, directeur départemental adjoint,

ARTICLE 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, les agents désignés aux arrêtés du 5 février 2020 et du 26 mars 2021 susvisés :

a) Au titre de leur mandat au CHSCT de la DIRECCTE des Hauts-de-France

En qualité de membres titulaires :

- M. Rémy BELLOIS, désigné par l'UFSE-CGT
- M. Thierry DAVERGNE, désigné par l'UNSA-ITEFA
- M. Philippe DESEIGNE, désigné par SUD-Solidaires
- M. Olivier WILLERS, désigné par SUD-Solidaires
- M. Alain PLACET, désigné par FO
- Mme Annie VAN POUCKE, désignée par SYNTEF-CFDT

En qualité de membres suppléants :

- M. Ilias SABRI, désigné par l'UFSE-CGT
- Mme Marie-Hélène VIDAL, désignée par l'UNSA-ITEFA
- Mme Sylvie TOXE, désignée par SUD-Solidaires
- M. Eric VERHAEGHE, désigné par SUD-Solidaires
- Mme Céline BELLAMY, désignée par FO
- Mme Catherine POMMART, désignée par SYNTEF-CFDT

b) Au titre de leur mandat au CHSCT de la DDCS du Pas-de-Calais

En qualité de membres titulaires :

- Mme Élisabeth QUEVA , désignée par l'UNSA
- Mme Carole QUATRELIVRE, désignée par FO
- M. Nicolas MASCART, désigné par la CFDT
- Mme Séverine DEBOFFLE, désignée par la CFDT

En qualité de membres suppléants :

- M. Bruno BRECKPOT, désigné par l'UNSA
- Sièges vacants à désigner par FO
- Mme Delphine IWANCZYSAK, désignée par la CFDT
- siéges vacants à désigner par la CFDT

c) Les assistant(e)s social(e)s

d) Le conseiller de prévention

e) L'assistante de prévention ou le Service qualité de vie au travail faisant fonction de conseiller de prévention

f) Les inspecteurs santé et sécurité au travail

g) Les médecins du travail

ARTICLE 3 : L'arrêté du 20 mai 2021 portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail siégeant en formation conjointe au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais, est abrogé.

ARTICLE 4 : La directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 21 mai 2021

La directrice départementale

Nathalie THOMETTE